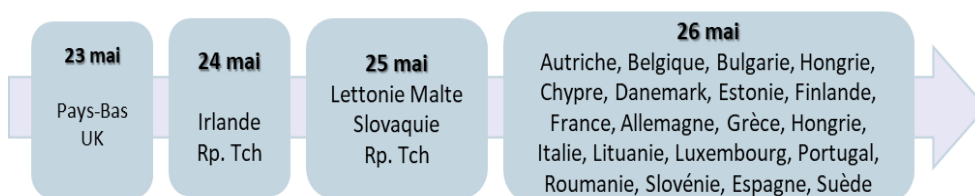
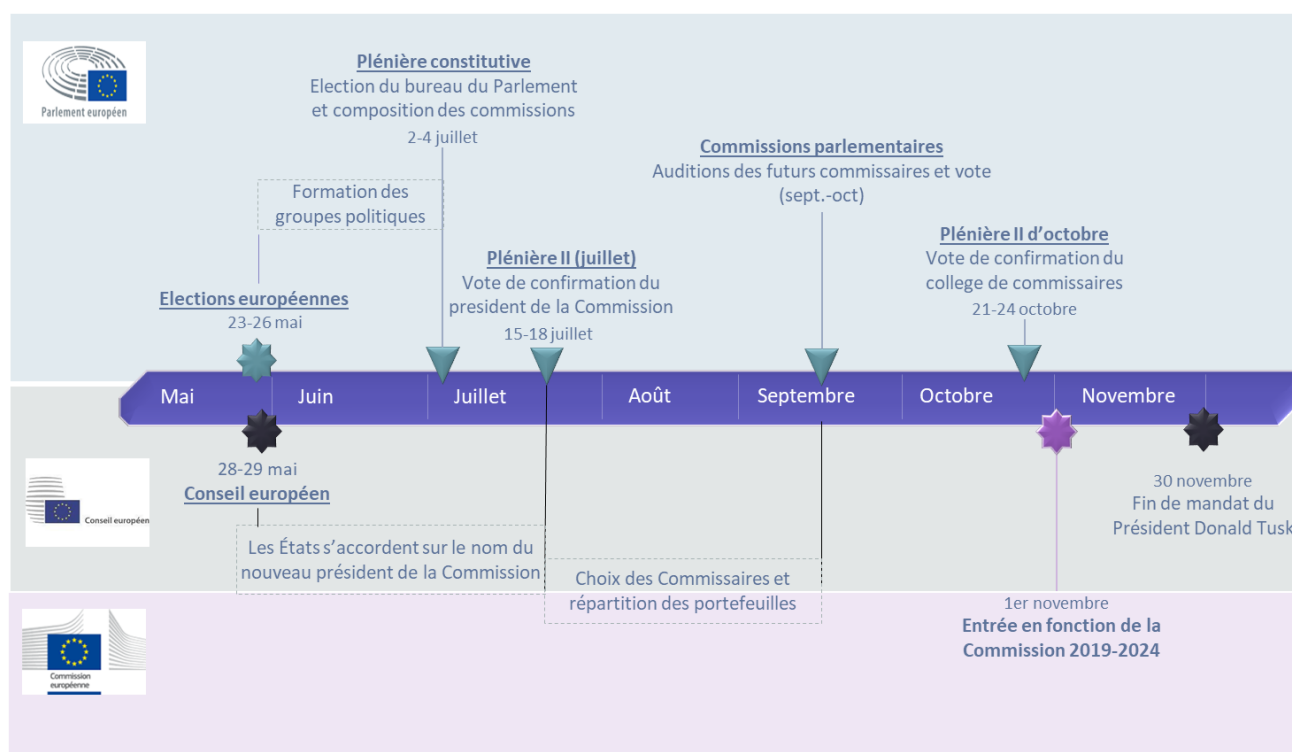


I. Déroulement des élections

Les élections européennes seront organisées au scrutin proportionnel, selon un calendrier (ci-joint) et des modalités définies au niveau national.



Suite à la tenue des élections, voici les différentes étapes qui conduiront au renouvellement des équipes politiques au Parlement, à la Commission et au Conseil tout au long de l'année :



II. Les enjeux des élections

a. Un rôle central dans le triangle institutionnel

Le Parlement européen est en effet au cœur du fonctionnement de l'UE (schéma institutionnel ci-dessous):

- Il amende et adopte sur un pied d'égalité avec le Conseil de l'UE, la majorité des textes législatifs européens ;

- Il partage avec le Conseil de l'UE le pouvoir d'adopter le budget européen ;
- Il contrôle l'exécution du budget et l'absence de quitus peut entraîner la démission de la Commission.

D'autre part, le Parlement européen joue un rôle considérable dans la nomination du Président de la Commission et de son équipe :

- Depuis le traité de Lisbonne, les États doivent proposer au Parlement européen, en tenant compte du résultat des élections, un candidat à la présidence de la Commission qui l'approuve ou non à la majorité absolue ;
- Lors des élections de 2014, le Parlement a obtenu que les États choisissent le candidat au sein du parti politique ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, mais sans que cela ne devienne une règle.

Ce système, dit de *Spitzenkandidaten*¹, a récemment suscité l'opposition du groupe ALDE et de plusieurs chefs d'Etats et de gouvernements (dont la France et le Luxembourg) et pourrait ne pas être retenu pour cette élection.

Lors du Sommet de Sibiu le 9 mai dernier, le Président du Conseil européen Donald Tusk s'est prononcé en faveur d'une approche « par paquet » qui inclurait la nomination, si possible en juin 2019 pour éviter la multiplication des Sommets, de tous les postes à pouvoir : présidence de la Commission (et du futur Haut représentant pour les affaires extérieures), du Conseil européen, de la Banque Centrale Européenne, voire même celle du Parlement.

b. Les enjeux organisationnels

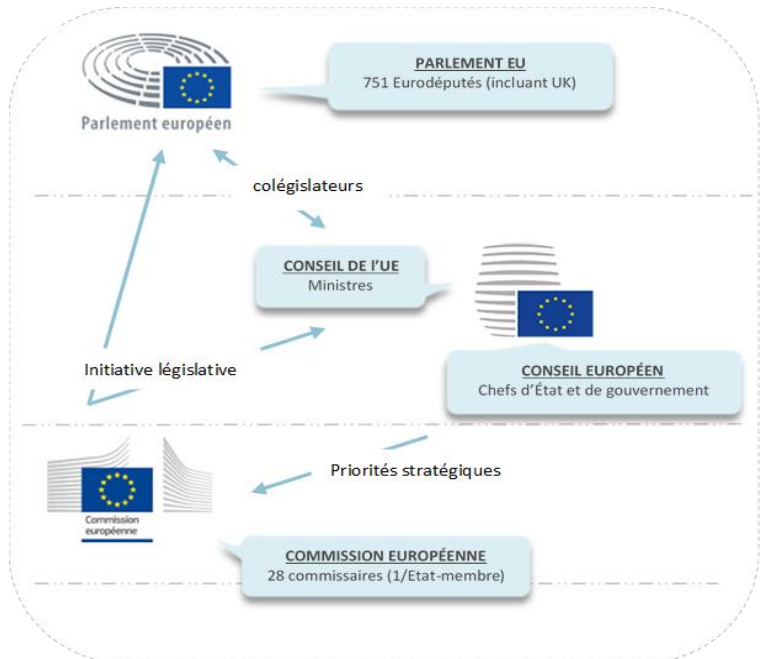
Les groupes politiques

L'activité des 751 députés européens se structure autour de groupes politiques dont les contours ne vont pas manquer d'être affectés par le résultat des élections.

A peine celles-ci terminées, les négociations commenceront pour la formation des **nouveaux groupes politiques transnationaux**. Ces groupes politiques sont d'importance capitale puisque les responsabilités au sein du Parlement se répartissent à la proportionnelle.

La constitution de ces groupes obéit à des conditions strictes (au minimum 25 députés, représentant au moins le quart des États membres - soit 7 à l'heure actuelle) et supposent un minimum d'accord entre leurs membres

¹ Les partis européens ayant nommé un *Spitzenkandidat* sont les suivants : le PPE (Manfred Weber, DE) ; le parti européen des socialistes (Frans Timmermans, NL), l'Alliance des Conservateurs et des réformistes (Jan Zahradil, CZ), les Verts (Ska Keller, DE et Bas Eickhout, NL), la gauche radicale (Nico Cué, BE et Violeta Tomič, SVN)

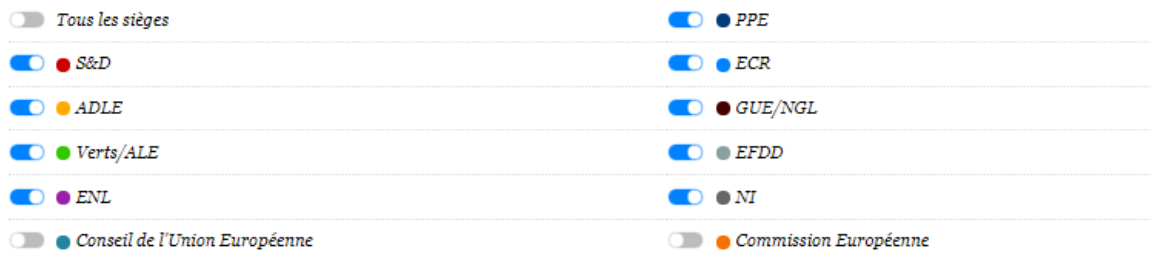


sur des lignes politiques communes. Les députés ne siégeant pas dans un groupe, siègent en tant que **non-inscrits**.

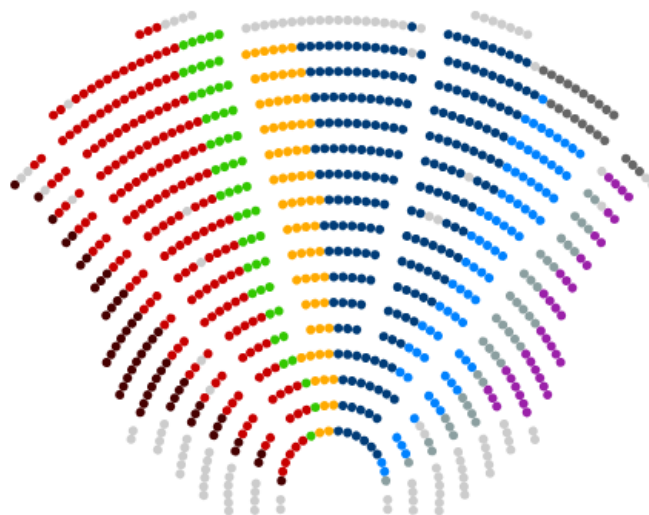
A ce jour, la mandature actuelle compte huit groupes :

- Le [Groupe](#) centre-droit du **Parti Populaire Européen (PPE)** et le [Groupe](#) de l'**Alliance progressistes des Socialistes et Démocrates (S&D)**, tous deux s'accordant traditionnellement pour former une grande coalition et pour prendre à tour de rôle la présidence du Parlement européen. Il est peu probable que ce type de coalition soit possible suite aux élections de mai.
- Le [Groupe](#) des **Conservateurs et Réformistes (ECR)**
- Le [Groupe](#) de l'**Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ALDE)**
- Le [Groupe](#) confédéral de la **Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE)**
- Le [Groupe](#) des **Verts/Alliance libre européenne**
- Les Groupes eurosceptiques **Europe de la liberté et de la démocratie directe (ELDD)** et **Europe des Nations et des Libertés (ENL)**.

Organisation actuelle de l'hémicycle avec répartition des groupes au 3 avril 2019 (source : Parlement européen)



Bruxelles
03.04.2019



Les groupes politiques commenceront à se former dès le lendemain des élections et durant tout le mois de juin. Ils désigneront en leur sein un Président, un bureau ainsi qu'un secrétariat.

Le bureau et les commissions parlementaires

La première **assemblée constitutive du 2 au 4 juillet** sera l'occasion pour le nouveau Parlement d'élire, à la majorité absolue et pour un demi-mandat, un bureau composé d'un Président, de 14 vice-Présidents et de 5 questeurs.

C'est lors de cette assemblée que se fera également **la répartition des députés au sein des commissions parlementaires**. A ce titre, chaque parlementaire fera part à son groupe de ses préférences en termes de commission dès le mois de juin.

Au sein de chacune des commissions, les membres d'un groupe éliront un **coordinateur**. Peu visibles, ces postes se révèlent cependant de puissants leviers d'influence. En effet, leurs titulaires définissent les priorités des commissions, répartissent la rédaction des rapports et des avis entre les membres de leur groupe. Ils coordonnent les positions des groupes avant un vote et ils veillent à la discipline de vote.

Enfin, lors de la seconde plénière de juillet (15 au 18), les commissions se réuniront pour élire leur propre bureau, composé d'un **Président** et de **vice-présidents**.

c. L'impact du Brexit

La décision récente du Conseil et du Royaume-Uni le 10 avril dernier de repousser la date limite du Brexit au 31 octobre a ouvert la voie à une participation du pays aux élections européennes, à moins que l'accord de novembre ne soit adopté par le Parlement britannique avant le 22 mai.

Si la participation aux élections a bien été confirmée par le Vice-premier ministre britannique la semaine dernière (7 mai), le gouvernement britannique souhaite que l'accord soit adopté avant la fin du mois de juin, afin d'éviter que les eurodéputés britanniques ne siègent dans le nouveau Parlement.

En tout état de cause, la participation de dernière minute du Royaume-Uni implique plusieurs perturbations :

- Au **niveau organisationnel** puisque la sortie du pays de l'UE devait entraîner un changement dans la répartition des sièges. Sur les 73 attribués à ce jour au RU, 27 auraient dû être redistribués parmi les 27 États membres restants (selon un principe de proportionnalité dégressive basée sur l'importance de la population) et 46 gardés en réserve en cas de futurs élargissements, ramenant ainsi le nombre total d'eurodéputés de 751 à 705.
 - o Ainsi par exemple, la France et l'Espagne auraient obtenu 5 sièges supplémentaires, pour un total respectif de 84 députés (contre 79 actuellement) et de 64 (contre 59). L'Italie, et les Pays-Bas auraient obtenus deux sièges supplémentaires, le reste des États n'obtenant qu'un seul voire aucun siège additionnel.
- Au **niveau politique**, les 73 eurodéputés britanniques se répartissent à ce jour entre les groupes S&D (19), ECR (19) et EFDD (18). C'est donc principalement sur ces formations que la décision du Brexit ou son report aura un impact conséquent. En revanche le Brexit devrait avoir moins d'impact pour les groupes EFDD (8) et Verts (6), voir aucun pour l'ENL (3), le PPE (2), l'ADLE (1) ou la GUE (1)².

² Les 3 eurodéputés britanniques restant siégeant en tant que non-inscrits

III. Analyse et projections³

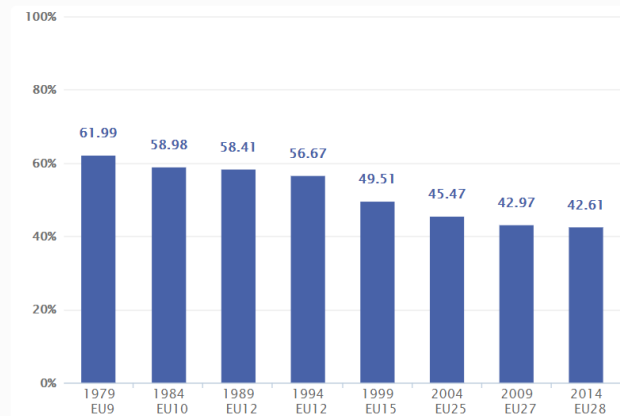
L'abstention

Le **taux de participation est en baisse** constante depuis que le Parlement est élu au suffrage universel, passant de 62% en 1979 à 42% lors des précédentes élections de 2014.

Lors de celles-ci, la participation s'est avérée particulièrement faible dans les nouveaux États membres comme la Slovaquie (13%), la République Tchèque (18%), la Pologne (23%), la Slovénie (24%), la Croatie (25 %). En France, la participation n'a pas dépassé les 42%⁴.

Taux de participation

Résultats définitifs



Source: TNS/ScytI en coopération avec le Parlement européen

Vers un émiettement des forces politiques

En cette fin de mandature, le Parlement européen se compose de 749 eurodéputés (sur 751 sièges), dont une vingtaine siègent en tant que non-inscrits, les autres se répartissant dans les 8 groupes évoqués plus haut selon la distribution suivante : 216 PPE, 185 S&D, 77 ECR, 69 ALDE, 52 GUE, 52 Verts, 42 EFDD, 36 ENF.

En premier lieu, l'ensemble des sondages annoncent depuis quelques mois déjà **le net recul de coalition traditionnelle PPE-S&D**, le PPE pouvant perdre près de 55 sièges (-20%) et le S&D entre 34 et 40 (entre 18 et 20%) de sorte que les deux groupes réunis avec 323 députés, n'atteindraient pas la majorité de 376 élus qui leur a permis jusqu'à présent de se partager les responsabilités les plus importantes au sein du parlement (dont la Présidence) et a facilité l'élaboration de compromis sur bien des textes législatifs.

L'avenir des **Conservateurs ECR** n'est pas moins incertain, le groupe devant accuser une perte de près d'une quinzaine de députés (sans compter la probable sortie des Britanniques qui constituent à l'heure actuelle près de 26% du groupe actuel).

Le quatrième groupe, les **libéraux de l'ALDE**, devrait bénéficier de l'arrivée des futurs eurodéputés français du parti LREM (estimés à 21), et peut-être d'autres formations politiques (les socialistes portugais, la liste démocrate de Matteo Renzi dans la mesure où un accord durable pourrait être obtenu sur une ligne politique commune). Le groupe pourrait bien réunir entre 26 et 36 eurodéputés de plus et devenir le 3^{ème} groupe le plus important au sein du PE.

Le groupe des **Verts** devrait lui obtenir quelques sièges, de 52 à 55 sièges – tandis que la **gauche radicale (GUE)** devrait maintenir sa position avec une cinquantaine de sièges.

³ Basées sur les dernières projections de POLITICO (10 et 15 mai 2019)

⁴ Source : Parlement européen, [Résultats](#) des élections européennes 2014

Du côté des **eurosceptiques** la situation est loin d'être claire. Les précédentes élections avaient largement conduit au renforcement de leur présence au sein du Parlement actuel, impliquant entre autres évolutions :

- le départ des conservateurs britanniques du groupe de centre droit PPE pour fonder le groupe réformiste ECR, considéré comme modérément eurosceptique ou plutôt « euro-réaliste »,
- la reconstitution d'un groupe de droite eurosceptique autour du parti UKIP britannique (ELD) ;
- la création d'un second groupe autour de députés d'extrême droite (ENL), venant majoritairement des rangs du parti du Front national français en 2015.

Cette tendance devrait se confirmer étant donnée la montée en puissance des dernières années des partis nationalistes et populistes partout en Europe, certains se hissant jusqu'aux postes de gouvernement comme en Autriche, Italie, Slovaquie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, République Tchèque et jusqu'à récemment en Finlande.

Reste à savoir comment ces élus eurosceptiques vont se structurer. Au cours de la mandature actuelle leur émiettement entre différents partis et les non-inscrits ainsi que la réticence des autres groupes à travailler avec eux (on se rappelle le « cordon sanitaire » décidé dès l'été 2014) avaient fortement limité leur influence.

Cette incertitude est renforcée par les différentes annonces politiques de ces derniers mois, comme celle d'une nouvelle **Alliance européenne des peuples et des nations**, à l'initiative du ministre italien de l'Intérieur Matteo Salvini, regroupant des formations des deux groupes ENL et EFDD et créditée à ce jour de plus de 70 eurodéputés. L'importance d'un tel groupe pourrait se voir confirmer par les bons scores annoncés du parti français du Rassemblement National.

A noter également les 22-23 sièges crédités au Mouvement cinq étoiles italien. En début d'année son représentant Luigi di Maio a aussi annoncé son intention de créer un nouveau groupe au côté des partis Zivi Zid (Croatie), Liike Nyt (Finlande), Akkel (Grèce) et Kukiz (Pologne).

Conclusion

Si la coalition PPE-S&D paraît avoir vécu, le système de gouvernance qui va lui succéder est encore dans les limbes. Au-delà d'un accord limité sur la répartition initiale des responsabilités, une entente sur des lignes politiques communes pour former une majorité entre les 3 groupes principaux PPE, S&D et ALDE voire avec les Verts est-elle envisageable ? Est-elle d'ailleurs nécessaire au bon fonctionnement du Parlement, dont on peut imaginer qu'il légifère sur la base de majorités de circonstance ?

Par ailleurs qu'en sera-t-il de la discipline de vote au sein des partis ? Les difficultés du PPE avec Victor Orban témoignent d'un renforcement des particularismes nationaux au sein des groupes. De même la diversité des horizons d'origine des élus susceptibles de rejoindre le groupe ALDE laisse présager des débats internes substantiels...

Les Eurosceptiques parviendront-ils à disposer au sein du Parlement d'une influence qui reflète leur importance numérique ? Leurs divisions et les réactions des autres groupes à leur égard les en avaient prévenus dans le passé. Mais il est loin d'être sûr qu'un éventuel « cordon sanitaire » se révèle efficace, d'autant plus que certains d'entre eux auront renoncé à se situer dans une opposition frontale à la construction européenne.

Avec la fin du duopole PPE-S&D et les difficultés probables à constituer des majorités stables de rechange et celles des eurosceptiques à se regrouper, c'est un paysage politique profondément renouvelé et marqué par un émiettement inédit des forces en présence qui va émerger à la suite des élections de mai 2019.